

# COMPTE-RENDU RÉUNION DE QUARTIER



LUNDI 4 NOVEMBRE 2022  
18h30 | Salle des fêtes mairie

## EN CHIFFRE

### RETOUR

### SUR ...

### La réunion de quartier 2021 :

**27** Demandes d'interventions  
17 Réalisées et 8 en cours  
d'étude > 2 hors compé-  
tences

### Les balades 2022 :

**2** Balades organisées  
Rue des Hutteurs (Le 3 mai 2022)  
et rue Daniel Digneaux (Le 13  
septembre 2022)

**11** Demandes d'interventions : 3  
réalisées et 8 en cours + petit  
travaux effectués

### La réunion de quartier 2022 :

**125** Nombre de participants :  
Environ 125 personnes

**28** Interventions d'Habitants

#### Qu'est qu'une réunion de quartier ?

Mise en place depuis 2016 la réunion de quartier est un moyen d'échange entre le Madame le Maire et les habitants. Par quartier les habitants sont invités à questionner Madame le Maire sur l'ensemble des sujets qui préoccupent les habitants au quotidien : projets en cours, interventions des services, problématiques individuelles ...

**D**ans un premier temps, Madame le Maire a soulevé des problématiques demandant une visite de terrain :

- Nous notons une problématique de vitesse concernant la rue Cante Alaoude > Nous nous déplacerons sur place

- La rue René Dumont, un problème de stationnement de camion ne permet pas une bonne visibilité, ainsi qu'un problème concernant le débroussaillage d'un terrain.

- Au niveau du ruisseau du Pontails, des nuisances existent avec des incivilités qui sont du ressort de la gendarmerie, la Police Municipale leur fera un signalement.

- Au niveau de la résidence l'Idylle du Bassin, la sortie est dangereuse pour les voitures, il manque également un passage piéton pour traverser en toute sécurité.

● Au niveau du numéro 100 de la route de Bordeaux, certains habitants remontent des problématiques d'eaux pluviales sur les bas-côtés,

● Sur le boulevard Gambetta, le fossé n'est pas entretenu et certains riverains ont abandonné leurs déchets verts

● Sur la rue des Oiseaux, les riverains observent des problématiques des eaux pluviales ainsi qu'une dégradation du coussin berlinois

● Sur la rue des Haras, les riverains observent une problématique au niveau de la signalétique

● Au niveau de la rue des Chênes, les riverains observent que la priorité à droite n'est pas respectée, ainsi que des problématiques de débroussaillage sur certaines parcelles.

**D**ans un second temps, Madame le Maire a été questionnée sur des problématiques plus générales sur lesquelles une réponse a été apportée.

Les différentes problématiques générales soulevées sont :



## Les clôtures

Il a été demandé si des contrôles sont effectués lors de la mise en place de clôture.

*R : Madame le Maire rappelle que les clôtures sont soumises à une déclaration préalable de travaux avant la mise en place. La municipalité observe également la disparité entre les différentes clôtures sur la ville. L'urbanisme effectue de nombreux contrôles réglementaires à la suite des déclarations de fin de travaux. Nous soumettons cette problématique à la consultation lors de la révision du PLU.*



## Les moustiques

Les habitants demandent si une solution existe concernant la lutte contre les moustiques.

*R : Madame le Maire rappelle que la lutte contre les moustiques est une compétence du SIBA (Syndicat du bassin d'Arcachon). Aujourd'hui il n'y a pas de solution pleinement satisfaisante car les traitements curatifs pour tuer les moustiques adultes sont interdits. En effet, au-delà des risques potentiels sur la santé humaine, l'épandage d'insecticides aurait des répercussions très fortes sur la biodiversité. Ce type de produit n'est pas sélectif et tue l'ensemble des insectes. Nous conseillons donc d'éviter toute prolifération de larves en vidant les potentiels contenants d'eau que vous pouvez avoir sur vos propriétés.*



## La taxe foncière

Nous notons une interrogation sur l'augmentation de la taxe foncière.

*R : Le Conseil municipal d'Audenge a bien été contraint de faire évoluer le taux communal de la taxe foncière, afin d'augmenter les ressources du budget de fonctionnement, largement impacté par l'augmentation des coûts de l'énergie pour lequel les collectivités locales ne bénéficient pas de bouclier fiscal.*

*Le recours au levier fiscal constitue une véritable exception dans la gestion de la ville puisque les taux de fiscalité n'avaient pas augmenté depuis 2009. Soyez sûr que nous mettons tout en œuvre pour contenir les taux communaux d'imposition.*



## L'éclairage public

Certains riverains s'interrogent sur l'extinction de l'éclairage public

*R : Madame le maire, revient sur la volonté de la municipalité d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5h du matin, compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie, l'éclairage public est le premier pas vers plus de sobriété énergétique. Ainsi, nous souhaitons également réduire notre impact énergétique sur les années à venir en mettant en place un plan de sobriété énergétique visant à développer des actions dans tous les domaines de réduction de notre bilan carbone. Madame le Maire revient également sur le sentiment d'insécurité face à l'extinction de l'éclairage public, de nombreuses communes ne constatent aucun incident notable selon les rapports de Gendarmerie. La vitesse des véhicules motorisés a même tendance à diminuer. Pas d'incidence non plus sur la protection des biens et des personnes. Rappelons que 80% des cambriolages ont lieu en journée lors de l'absence des personnes.*



## Cap 33

Il a été demandé les raisons de l'arrêt de Cap 33 sur notre commune.

*R : Madame le Maire a notifié l'arrêt de Cap33 pour soutenir les associations Audengeoises qui avaient perdu de nombreux adhérents à la suite de l'épidémie de la COVID 19. Les associations ont donc proposé à nos habitants des animations lors des périodes de vacances scolaires. Aujourd'hui, des réflexions sont en cours afin de proposer de nouvelles actions pour les Audengeois.*



## Les piétons

Un habitant demande des facilités pour le déplacement des piétons au niveau du boulevard Gambetta, la même demande a été faite concernant la rue des Huttiers.

*R : Madame le Maire répond que le secteur est inclus dans l'étude du plan modes actifs qui facilite les accès vélos et piétons sur le centre-ville. Pour rappel, la sécurité des piétons était la priorité des habitants suite à la balade faite dans la rue des Huttiers, les demandes des habitants ont donc été remontées au bureau d'études pour une prise en compte lors de leur proposition d'aménagement de la rue. Nous reviendrons vers les habitants pour donner les suites de l'étude.*



## La sécurité

Un habitant demande une présence plus importante de la Police Municipale, notamment la nuit, car elle observe de nombreuses nuisances notamment dû à l'établissement du Ruisseau.

*R : Madame le Maire rappelle que le maintien de l'ordre la nuit est du ressort de la gendarmerie et que les problématiques gérées par les Polices Municipales ne sont pas les mêmes que les services de Gendarmerie. Concernant l'établissement nommé, le gérant avait été rencontré pour le respect des horaires.*



## Le stationnement

Concernant les logements qui seront construits rue du Pas de la Soque, le stationnement

des véhicules est-il prévu ?

*R : Madame le Maire rappelle que les stationnements doivent être prévus sur chaque parcelles de ce fait les véhicules des riverains ne devraient pas être stationnés sur le domaine public. Nous observons que dans certains quartiers, les terrains sont trop petits pour accueillir un nombre adapté de stationnement à chaque famille, nous restons donc à l'écoute pour adapter le stationnement des véhicules tout en laissant la place du piéton et du vélo.*



## La mobilité en vélo

Certains habitants constatent une multiplication des deux roues sur les pistes cyclables.

*R : Madame le Maire rappelle que la Vélo-dys-sée appartient au département et que les deux roues motorisées ne doivent pas emprunter ces secteurs. Nous devons étudier la mise en place d'une signalétique spécifique aux deux roues rappelant l'interdiction.*

Il a été signalé que le secteur pour se rendre en centre bourg en passant par la rue de Verdun, rue des Mimosas, rue des Hortensias devrait être mis en double sens vélos afin de faciliter le passage.

*R : Madame le Maire rappelle qu'il est tout à fait possible pour les vélos d'emprunter les sens unique à double sens, nous allons accentuer la communication et la signalétique en ce sens.*

Il a été remonté que la rue des Fauvettes est dangereuse pour le passage des vélos

*R : Madame le Maire, présente l'étude en cours sur un plan des modes actifs sur le secteur du centre-ville incluant la rue des Fauvettes. Ainsi après les études, les déplacements vélos seront facilités sur le secteur. Nous reviendrons vers les habitants au long de l'étude pour échanger ensemble sur les futurs changements sur les voiries.*



## Le débroussaillage

Plusieurs habitants remontent leurs interrogations suite à l'obligation légale de débroussaillage et constatent que certains propriétaires ne procèdent pas à ce débroussaillage.

*R : Madame le Maire rappelle le contexte des incendies de l'été 2022, qui pose une grande interrogation par les propriétaires sur le débroussaillage. Actuellement régie par le code forestier qui prévoit une obligation de débroussaillage pour les terrains situés à moins de 200mètres des bois et forêts, autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres, autour des voies privées donnant accès à des constructions sur une profondeur de 10 mètres et une hauteur minimale de 4 mètres. Cette opération ne vise pas à faire disparaître l'état boisé, ni un défrichage, mais une réduction de la masse des végétaux combustibles, telles les plantes fourragères. Cette obligation légale de débroussaillage est à la charge des propriétaires des biens à protéger. Nous comprenons que certains propriétaires ne sont pas en mesure de répondre favorablement aux obligations légales, suite aux incendies, la loi pourrait être adaptée et la municipalité pourrait se substituer aux propriétaires, nous restons attentif sur la suite des évolutions. (Retrouvez le guide pratique sur notre site internet : <https://www.ville-audenge.fr/actualites/debroussaillage/>)*



## CONTACT

Service participation citoyenne

Mail : [democratie-active@mairie-audenge.fr](mailto:democratie-active@mairie-audenge.fr)

Site : <https://audengedemocratieactive.com/>